



## Conseil économique et social

Distr. générale  
3 juillet 2013  
Français  
Original: anglais

---

### Commission économique pour l'Europe

Réunion des Parties à la Convention sur  
la protection et l'utilisation des cours d'eau  
transfrontières et des lacs internationaux

#### Groupe de travail de la gestion intégrée des ressources en eau

##### Huitième session

Genève, 25 et 26 septembre 2013

Point 2 de l'ordre du jour provisoire

##### Adoption de l'ordre du jour

### Ordre du jour provisoire annoté de la huitième réunion

Qui s'ouvrira au Palais des Nations, à Genève,  
le mercredi 25 septembre 2013, à 10 heures\*

#### I. Ordre du jour provisoire

1. Élection du Bureau.
2. Adoption de l'ordre du jour.
3. Adoption du rapport de la réunion précédente.
4. Progrès réalisés dans le processus de ratification, notamment dans la ratification des amendements visant à ouvrir la Convention aux pays extérieurs à la région de la CEE.

---

\* Les participants à des réunions qui se tiennent au Palais des Nations sont priés de remplir le formulaire d'inscription, qu'ils trouveront sur la page Web de la Convention (<http://www.unece.org/env/water.html>), et de le retourner au secrétariat de la Commission économique des Nations Unies pour l'Europe (CEE) deux semaines au plus tard avant la réunion, par courrier électronique ([katri.veldre@unece.org](mailto:katri.veldre@unece.org)). Avant de se rendre à la réunion, les représentants sont priés de se présenter au Groupe des cartes d'identité de la Section de la sécurité et de la sûreté de l'Office des Nations Unies à Genève, situé au portail de Pregny, 14 avenue de la Paix (voir le plan sur le site Internet de la CEE à l'adresse: <http://www.unece.org/meetings/practical.htm>) pour y retirer leur plaquette d'identité. En cas de difficulté, prière de contacter le secrétariat par téléphone au numéro: +41 22 917 1911.

5. Appui à l'application et à l'adhésion:
  - a) Aide à l'adhésion à la Convention et à son application par des projets sur le terrain et le renforcement des capacités;
  - b) Comité d'application;
  - c) Échange de données d'expérience entre les organes communs;
  - d) Examen de la nécessité d'établir des rapports au titre de la Convention;
  - e) Promotion de la ratification du Protocole sur la responsabilité civile et l'indemnisation en cas de dommages causés par les effets transfrontières d'accidents industriels sur les eaux transfrontières.
6. Adaptation aux changements climatiques dans les bassins transfrontières.
7. Quantification des avantages de la coopération transfrontière.
8. Évaluation thématique des interactions entre l'eau, l'alimentation, l'énergie et les écosystèmes.
9. Ouverture de la Convention aux pays extérieurs à la région de la CEE:
  - a) Renforcement des capacités de mise en œuvre de la Convention hors de la région et promotion des échanges de données d'expérience dans le monde;
  - b) Synergies avec la Convention de 1997 sur le droit relatif aux utilisations des cours d'eau internationaux à des fins autres que la navigation;
  - c) Coopération avec le Fonds pour l'environnement mondial.
10. Promotion de la Convention et établissement de partenariats stratégiques:
  - a) Promotion de la Convention, des activités relevant de la Convention et de ses principes directeurs;
  - b) Prix européen des cours d'eau;
  - c) Coopération avec d'autres accords multilatéraux internationaux relatifs à l'environnement;
  - d) Coopération avec ONU-Eau et d'autres partenaires;
  - e) Suite donnée à la septième Conférence ministérielle «Un environnement pour l'Europe».
11. Place de l'eau dans le programme de développement pour l'après-2015.
12. Initiative sur l'eau de l'Union européenne et dialogues sur les politiques nationales.
13. Eau et accidents industriels.
14. Centre international d'évaluation de l'eau.
15. Programme de travail pour 2013-2015.
16. Date et lieu de la prochaine réunion du Groupe de travail de la gestion intégrée des ressources en eau.
17. Questions diverses.
18. Clôture de la réunion.

## II. Annotations

1. La huitième réunion du Groupe de travail de la gestion intégrée des ressources en eau a pour principal objectif d'examiner la mise en application du programme de travail pour 2013-2015 (ECE/MP.WAT/37/Add.1, à paraître) relatif à la Convention sur la protection et l'utilisation des cours d'eau transfrontières et des lacs internationaux (Convention sur l'eau).
2. La réunion se tiendra au Palais des Nations, à Genève. Elle commencera le mercredi 25 septembre 2013 à 10 heures et se terminera le jeudi 26 septembre 2013 à 12 h 30. L'atelier sur le thème «Commissions de bassins versants et autres organes communs pour la coopération relative aux eaux transfrontière: aspects juridiques et institutionnels» aura lieu les 23 et 24 septembre 2013, juste avant la réunion du Groupe de travail.
3. Les langues de travail pour la réunion seront l'anglais, le français et le russe.
4. Toute la documentation pertinente pourra être consultée sur le site Web de la Convention sur l'eau de la Commission économique pour l'Europe (CEE)<sup>1</sup>.

### 1. Élection du Bureau

*Horaire indicatif:* 10 h 00-10 h 05, mercredi 25 septembre 2013

5. Le Groupe de travail élira ses coprésidents, compte tenu du fait qu'à sa sixième session, la Réunion des Parties a désigné M<sup>me</sup> Heide Jekel (Allemagne) et M<sup>me</sup> Lea Kauppi (Finlande) pour préparer la session en cours du Groupe de travail.

### 2. Adoption de l'ordre du jour

*Horaire indicatif:* 10 h 05-10 h 10, mercredi 25 septembre 2013

*Documentation officielle:* Ordre du jour provisoire annoté de la huitième réunion (ECE/MP.WAT/WG.1/2013/1).

6. Le Groupe de travail souhaitera sans doute adopter l'ordre du jour faisant l'objet du présent document.
7. Les coprésidents du Groupe de travail présenteront le contexte et les principaux objectifs de la réunion.

### 3. Adoption du rapport de la réunion précédente

*Horaire indicatif:* 10 h 10-10 h 15, mercredi 25 septembre 2013

*Documentation officielle:* Rapport de la réunion conjointe du Groupe de travail de la surveillance et de l'évaluation et du Groupe de travail de la gestion intégrée des ressources en eau (ECE/MP.WAT/WG.1/2012/2-ECE/MP.WAT/WG.2/2012/2).

8. Le Groupe de travail de la gestion intégrée des ressources en eau devrait adopter le rapport sur sa réunion conjointe avec le Groupe de travail de la surveillance et de l'évaluation (Genève, 3 et 4 juillet 2012).

<sup>1</sup> [http://www.unece.org/env/water/8th\\_wgiwrm\\_2013.html](http://www.unece.org/env/water/8th_wgiwrm_2013.html).

#### **4. Progrès réalisés dans le processus de ratification, notamment dans la ratification des amendements visant à ouvrir la Convention aux pays extérieurs à la région de la CEE**

*Horaire indicatif:* 10 h 15-10 h 35, mercredi 25 septembre 2013

*Documentation officielle:* Décision VI/3 relative à l'adhésion des pays non membres de la Commission économique pour l'Europe (ECE/MP.WAT/37/Add.2, à paraître).

*Document d'information:* État des ratifications de la Convention sur l'eau, de ses amendements et de ses Protocoles.

9. Depuis la réunion conjointe des groupes de travail qui s'est tenue les 3 et 4 juillet 2012, l'Allemagne, l'Autriche, le Bélarus, la Bulgarie, la Fédération de Russie, la Grèce, le Liechtenstein, la Norvège, le Portugal et la Slovaquie ont ratifié les amendements aux articles 25 et 26 de la Convention.

10. Le nombre requis de ratifications ayant été atteint, les amendements ouvrant la Convention à l'adhésion des pays non membres de la CEE sont entrés en vigueur à la date du 6 février 2013, la Convention devenant de fait un cadre d'ensemble pour la coopération relative aux eaux transfrontières. Cependant, tous les États parties à la Convention à la date du 28 novembre 2003 devront ratifier ces amendements avant que des pays non membres de la CEE puissent adhérer à cet instrument.

11. Les délégations seront invitées à faire état de tout fait nouveau récemment survenu ou prévu dans leur pays concernant la ratification de la Convention et des amendements aux articles 25 et 26.

12. Le Groupe de travail étudiera les moyens d'encourager la ratification de la Convention. Il examinera également la manière de promouvoir la ratification des amendements afin de s'assurer que tous les États parties à la Convention à la date du 28 novembre 2003 les aient ratifiés d'ici à la fin de 2013, comme prévu dans la décision VI/3 de la Réunion des Parties.

#### **5. Appui à l'application et à l'adhésion**

*Horaire indicatif:* 10 h 35-12 h 00, mercredi 25 septembre 2013

*Documentation officielle:* Rapport de la première réunion du Comité d'application (ECE/MP.WAT/IC/2013/2, à paraître).

*Document d'information:* Premiers éléments à prendre en considération pour étayer une analyse de la nécessité d'élaborer des rapports au titre de la Convention sur l'eau.

##### **a) Aide à l'adhésion à la Convention et à son application par des projets sur le terrain et le renforcement des capacités**

13. Le secrétariat informera le Groupe de travail des progrès accomplis dans le cadre des différents projets d'appui à l'application de la Convention en Europe du Sud-Est, en Europe orientale et dans le Caucase ainsi qu'en Asie centrale, qui ont été mis sur pied avec l'aide du Conseiller régional de la CEE. Le Groupe de travail formulera des observations, le cas échéant, notamment au sujet de l'avenir de tels projets.

**b) Comité d'application**

14. Le Groupe de travail sera informé de la première réunion du Comité d'application qui s'est tenue le 5 juin 2013 à Genève.

**c) Échange de données d'expérience entre les organes communs**

15. Les Parties chefs de file informeront le Groupe du premier des deux ateliers prévus dans le programme de travail pour 2013-2015, sur le thème «Commissions de bassins versants et autres organes communs pour la coopération relative aux eaux transfrontières: aspects juridiques et institutionnels» (23 et 24 septembre 2013), l'objectif étant de promouvoir l'échange d'expériences et de bonnes pratiques entre les organes conjoints à travers le monde, d'en tirer des enseignements et de formuler des recommandations. Elles donneront ensuite un aperçu du programme du second atelier.

**d) Examen de la nécessité d'établir des rapports au titre de la Convention**

16. La Réunion des Parties a demandé au Groupe de travail d'analyser, en concertation avec le Comité d'application, la nécessité d'établir des rapports au titre de la Convention, en prenant en compte les capacités des pays et d'autres systèmes de communication d'informations. Cette analyse servira de point de départ pour préciser éventuellement la portée et les modalités de fonctionnement d'un mécanisme qui pourrait être soumis à la Réunion des Parties pour adoption à sa septième session.

17. Le Groupe de travail examinera un document d'information concernant les perspectives et les difficultés liées à la mise en place d'un système de communication d'informations et décidera de la marche à suivre pour analyser la nécessité d'établir des rapports au titre de la Convention.

**e) Promotion de la ratification du Protocole sur la responsabilité civile et l'indemnisation en cas de dommages causés par les effets transfrontières d'accidents industriels sur les eaux transfrontières**

18. Le Groupe de travail examinera l'état de la ratification du Protocole sur la responsabilité civile et l'indemnisation en cas de dommages causés par les effets transfrontières d'accidents industriels sur les eaux transfrontières, ainsi que les moyens de promouvoir la ratification du Protocole.

**6. Adaptation aux changements climatiques dans les bassins transfrontières**

*Horaires indicatifs:* 12 h 00-12 h 40, mercredi 25 septembre 2013

*Documentation officielle:* Document de réflexion sur la collecte de données sur les bonnes pratiques et les enseignements à retenir concernant l'eau et l'adaptation aux changements climatiques dans les bassins transfrontières (ECE/MP.WAT/WG.1/2013/3).

*Document d'information:* Rapport d'activité sur les projets pilotes relatifs à l'adaptation aux changements climatiques dans les bassins transfrontières.

19. Les coprésidents de l'Équipe spéciale de l'eau et du climat informeront les participants des résultats de la sixième réunion de l'Équipe spéciale (Genève, 27 juin 2013) et du quatrième atelier sur l'eau et l'adaptation aux changements climatiques dans les bassins transfrontières – L'adaptation au service de multiples objectifs (Genève, 25 et 26 juin 2013). Les représentants des projets pilotes et du réseau mondial de bassins seront

invités à rendre compte de leurs activités concernant l'adaptation aux changements climatiques dans les bassins transfrontières. Après une introduction des coprésidents de l'Équipe spéciale de l'eau et du climat, le Groupe de travail examinera également les préparatifs envisagés pour recueillir des enseignements et des bonnes pratiques.

20. Le Groupe de travail formulera des observations, s'il y a lieu, au sujet du travail accompli et des projets pour l'avenir.

## **7. Quantification des avantages de la coopération transfrontière**

*Horaire indicatif:* 12 h 40-13 h 00 et 15 h 00-15 h 25, mercredi 25 septembre 2013

*Documentation officielle:* Quantification des avantages de la coopération transfrontière (ECE/MP.WAT/WG.1/2013/4).

21. La Réunion des Parties a décidé à sa sixième session d'aider les pays à évaluer les avantages de la coopération transfrontière (y compris le coût de l'inaction) en donnant des indications sur les moyens de recenser, de quantifier et de faire connaître la gamme des avantages liés à la coopération. À cet égard, le secrétariat rendra compte des résultats du premier atelier exploratoire d'experts sur la quantification des avantages de la coopération transfrontière, organisé à Amsterdam les 6 et 7 juin 2013, et présentera les grandes lignes du projet de note d'orientation concernant la quantification des avantages de la coopération transfrontière.

22. Le Groupe de travail étudiera le projet. Les participants seront invités à formuler des commentaires, notamment sur les études de cas possibles, après quoi ils procéderont à des échanges de vues informels en petits groupes à l'heure du déjeuner.

## **8. Évaluation thématique des interactions entre l'eau, l'alimentation, l'énergie et les écosystèmes**

*Horaire indicatif:* 15 h 25-16 h 10, mercredi 25 septembre 2013

*Document d'information:* Aspects méthodologiques de l'évaluation thématique des interactions entre l'eau, l'alimentation, l'énergie et les écosystèmes.

23. Le Président de l'Équipe spéciale sur les interactions entre l'eau, l'alimentation, l'énergie et les écosystèmes rendra compte des résultats de la première réunion de l'Équipe spéciale, qui s'est tenue les 8 et 9 avril 2013 à Genève. Le secrétariat présentera ensuite l'approche envisagée pour évaluer les interactions entre l'eau, l'alimentation, l'énergie et les écosystèmes, notamment la méthode à adopter et les moyens de l'appliquer à un bassin pilote. Le secrétariat fera connaître aux participants les bassins intéressés qui seront inclus dans l'évaluation, ainsi que le calendrier prévu. Les représentants des bassins retenus et les autres participants seront invités à formuler des observations.

## **9. Ouverture de la Convention aux pays extérieurs à la région de la CEE**

*Horaire indicatif:* 16 h 10-17 h 10, mercredi 25 septembre 2013

*Document d'information:* Rapport de l'atelier sur la coopération relative aux eaux transfrontières: Amérique latine et région paneuropéenne: partage d'expériences et apprentissage mutuel.

**a) Renforcement des capacités de mise en œuvre de la Convention hors de la région et promotion des échanges de données d'expérience dans le monde**

24. Le Groupe de travail sera informé des résultats de l'atelier sur la coopération relative aux eaux transfrontières: Amérique latine et région paneuropéenne: partage d'expériences et apprentissage mutuel (Buenos Aires, 11 et 12 juin 2013), ainsi que d'autres initiatives visant à associer des pays non membres de la CEE aux activités de la Convention et à faire connaître celle-ci en dehors de la région. Le Groupe de travail étudiera les moyens de promouvoir la Convention hors de la région de la CEE, notamment par des ateliers sous-régionaux et avec l'aide de partenaires.

25. Les pays non membres de la CEE intéressés seront invités à faire savoir au Groupe de travail s'ils souhaitent prendre part aux activités menées au titre de la Convention et y adhérer éventuellement, et à l'informer de leurs besoins et de leurs attentes.

**b) Synergies avec la Convention de 1997 sur le droit relatif aux utilisations des cours d'eau internationaux à des fins autres que la navigation**

26. Compte tenu de la prochaine entrée en vigueur de la Convention de 1997 sur le droit relatif aux utilisations des cours d'eau internationaux à des fins autres que la navigation (Convention sur les cours d'eau), les Parties actuelles et potentielles à l'une ou l'autre des deux Conventions, et en particulier les Parties aux deux instruments, seront invitées à étudier comment ces deux cadres juridiques internationaux pourraient agir l'un sur l'autre, se soutenir mutuellement et créer des synergies, et notamment comment l'expérience et les documents d'orientation se rapportant à la Convention sur l'eau de la CEE peuvent étayer la mise en œuvre de la Convention des Nations Unies sur les cours d'eau. Les pays seront également invités à échanger des vues sur d'éventuels dispositifs institutionnels de gouvernance à prévoir pour les deux Conventions. À cet égard, les Pays-Bas seront invités à rendre compte des résultats de l'atelier sur la diplomatie de l'eau (La Haye (Pays-Bas), 26 avril 2013).

**c) Coopération avec le Fonds pour l'environnement mondial**

27. Le Groupe de travail étudiera des moyens de renforcer la coopération avec le Fonds pour l'environnement mondial, compte tenu de la décision adoptée à ce sujet lors de la sixième session de la Réunion des Parties (décision VI/4).

**10. Promotion de la Convention et établissement de partenariats stratégiques**

*Horaires indicatifs: 17 h 10-18 h 00, mercredi 25 septembre 2013*

**a) Promotion de la Convention, des activités relevant de la Convention et de ses principes directeurs**

28. Le secrétariat présentera les activités prévues durant l'Année internationale de la coopération dans le domaine de l'eau en 2013. Le Groupe de travail sera informé de la façon dont la Convention sur l'eau sera associée à des manifestations internationales telles que la Semaine mondiale de l'eau (Stockholm, 1<sup>er</sup>-6 septembre 2013), la Conférence internationale de haut-niveau sur la coopération relative à l'eau (Douchanbé, 20 et 21 août 2013) et le Sommet sur l'eau de Budapest (8-11 octobre 2013).

29. Le Groupe de travail sera invité à formuler des observations et des suggestions au sujet de la promotion de la Convention. Les centres de liaison seront invités à rendre compte des efforts entrepris au niveau national pour promouvoir la Convention et célébrer l'Année internationale de la coopération dans le domaine de l'eau.

**b) Prix européen des cours d'eau**

30. Des informations sur la remise du premier prix européen des cours d'eau (European Riverprize) décerné par l'International River Foundation seront communiquées au Groupe de travail.

**c) Coopération avec d'autres accords multilatéraux internationaux relatifs à l'environnement**

31. Le Groupe de travail étudiera des moyens de renforcer les synergies et la coopération avec d'autres accords multilatéraux relatifs à l'environnement. À cet égard, les participants seront informés des avancées réalisées au titre du Protocole sur l'eau et la santé et des préparatifs en cours pour la troisième session de la Réunion des Parties au Protocole, qui se tiendra du 25 au 27 novembre à Oslo. Le Groupe de travail examinera comment étoffer les travaux menés de concert avec le Protocole.

**d) Coopération avec ONU-Eau et d'autres partenaires**

32. Le secrétariat informera le Groupe de travail des contributions de la CEE aux activités d'ONU-Eau, en particulier dans le cadre du domaine d'intervention thématique prioritaire d'ONU-Eau relatif aux eaux transfrontières.

**e) Suite donnée à la septième Conférence ministérielle «Un environnement pour l'Europe»**

33. Le Groupe de travail sera informé du processus de présentation de rapports sur la mise en œuvre de l'Action pour l'eau d'Astana dans le cadre de l'examen à mi-parcours des principaux résultats de la septième Conférence ministérielle «Un environnement pour l'Europe» (Astana, 21-23 septembre 2011).

## **11. Place de l'eau dans le programme de développement pour l'après-2015**

*Horaire indicatif:* 9 h 30-10 h 30, jeudi 26 septembre 2013

34. Lors de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable (Rio+20), qui s'est tenue à Rio de Janeiro en juin 2012, les gouvernements sont convenus de définir des objectifs de développement durable pragmatiques, concis et ambitieux, qui s'appuieraient sur les objectifs du Millénaire pour le développement et contribueraient pour beaucoup à engager une action cohérente et ciblée dans l'optique du développement durable après 2015. Entre-temps, le processus des objectifs de développement durable a avancé, notamment dans le cadre de consultations thématiques en ligne, de consultations nationales, de réunions aux niveaux régional et mondial, des travaux du Groupe de personnalités de haut niveau chargé d'étudier le programme de développement pour l'après-2015, créé par le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, ainsi que d'autres initiatives. En mai 2013, lors de sa troisième session, le Groupe de travail intergouvernemental à composition non limitée créé par l'Assemblée générale des Nations Unies s'est penché sur les questions de l'eau et de l'assainissement.

35. Le Groupe de travail sera informé des dernières avancées dans les débats sur le programme de développement pour l'après-2015, en particulier en ce qui concerne l'eau. Il examinera le rôle et la place de l'eau dans le dispositif prévu pour l'après-2015, en particulier en vue d'améliorer la gestion durable des ressources en eau et la coopération relative aux eaux transfrontières.

## **12. Initiative sur l'eau de l'Union européenne et dialogues sur les politiques nationales**

*Horaire indicatif:* 10 h 30-11 h 15, jeudi 26 septembre 2013

*Document d'information:* Rapport relatif aux dialogues sur les politiques nationales.

36. Le Groupe de travail sera informé des faits nouveaux survenus au titre de l'Initiative de l'Union européenne (UE) sur l'eau et de son processus de dialogues sur les politiques nationales, concernant les activités menées tant en matière de gestion intégrée des ressources en eau avec le concours de la CEE que dans le domaine de l'approvisionnement en eau et de l'assainissement avec le soutien de l'Organisation de coopération et de développement économiques, ces deux organismes étant les principaux partenaires stratégiques de l'Initiative de l'UE pour les pays d'Europe orientale, du Caucase et d'Asie centrale. Des informations seront communiquées en particulier au sujet des dialogues en cours sur les projets de gestion intégrée des ressources en eau financés par la Commission européenne, la Finlande, la Norvège et la Suisse en Arménie, en Azerbaïdjan, en Géorgie, au Kazakhstan, au Kirghizistan, en République de Moldova, au Tadjikistan, au Turkménistan et en Ukraine.

37. Le Groupe de travail examinera les progrès réalisés et les enseignements tirés de ces dialogues. Il débattera de l'évolution de ces dialogues et conviendra de moyens de les renforcer.

## **13. Eau et accidents industriels**

*Horaire indicatif:* 11 h 15-11 h 30, jeudi 26 septembre 2013

38. Le Groupe de travail sera informé des progrès réalisés dans l'élaboration d'une liste de mesures à prendre en cas d'intervention d'urgence et de sa mise à l'essai dans un dossier transfrontière par le Groupe spécial mixte d'experts de l'eau et des accidents industriels. Le Groupe de travail formulera des observations et conviendra des prochaines étapes à prévoir dans ce domaine.

## **14. Centre international d'évaluation de l'eau**

*Horaire indicatif:* 11 h 30-11 h 45, jeudi 26 septembre 2013

39. Le Groupe de travail sera informé de la situation du Centre international d'évaluation de l'eau, la Slovaquie ayant annoncé à la sixième session de la Réunion des Parties que le Centre ne serait plus hébergé par l'Institut slovaque d'hydrométéorologie. Le Groupe de travail formulera des observations, notamment au sujet des autres pays ou institutions susceptibles de l'accueillir.

## **15. Programme de travail pour 2013-2015**

*Horaire indicatif:* 11 h 45-12 h 15, jeudi 26 septembre 2013

*Documentation officielle:* Programme de travail pour 2013-2015 (ECE/MP.WAT/37/Add.1, à paraître).

40. Le Groupe de travail examinera les progrès réalisés dans la mise en œuvre du programme de travail de la Convention pour 2013-2015 et approfondira la question s'il y a lieu. Le Groupe de travail étudiera également le financement des différentes activités, notamment les possibilités de collecter des fonds.

## **16. Date et lieu de la prochaine réunion du Groupe de travail de la gestion intégrée des ressources en eau**

*Horaire indicatif:* 12 h 15-12 h 20, jeudi 26 septembre 2013

41. Le Groupe de travail déterminera à titre provisoire la date et le lieu de sa prochaine réunion.

## **17. Questions diverses**

*Horaire indicatif:* 12 h 20-12 h 30, jeudi 26 septembre 2013

42. Les représentants qui souhaiteraient proposer des questions à examiner au titre de ce point de l'ordre du jour sont priés d'en informer le secrétariat le plus rapidement possible.

## **18. Clôture de la réunion**

43. Les coprésidents prononceront la clôture de la réunion le jeudi 26 septembre 2013 à 12 h 30.

---